

Papeete, le 30 juin 2015

INFORMATION MÉDIAS

Signature du contrat de ville 2015-2020 pour l'agglomération de Papeete

Le Haut-Commissaire de la République en Polynésie française, le Vice-Président de la Polynésie française, les représentants de 9 communes de l'agglomération de Papeete et la Présidente du Syndicat mixte en charge du contrat de ville de l'agglomération de Papeete ont signé, ce mardi 30 juin à 14h, le nouveau contrat de ville de l'agglomération de Papeete, à la Présidence de la Polynésie française.

Ce contrat d'une durée de 6 ans a obtenu l'approbation de l'ensemble des conseils municipaux concernés, du Conseil Economique Social et Culturel et de l'Assemblée de la Polynésie française.

Ce nouveau partenariat d'objectifs engage l'ensemble des signataires à soutenir les initiatives et proposer des projets d'accompagnement en faveur de l'amélioration des conditions de vie de **près de 60.000 habitants situés dans les 76 quartiers prioritaires** identifiés par le Pays et les communes en décembre 2014.

Le contrat de ville repose sur 3 piliers majeurs d'intervention:

- L'emploi et le développement économique
- Le cadre de vie et le renouvellement urbain
- La cohésion sociale

Chaque année, ce sont près de 650 millions de Fcfp de financement bénéficiant aux populations les plus défavorisées vivant dans l'agglomération de Papeete.

L'Etat et le Pays participeront directement au contrat de ville à hauteur de 340 millions de Fcfp par an et ces financements seront complétés par l'accompagnement de la Délégation au Développement des Communes (DDC) pour la partie « investissement » des projets présentés, ainsi que par la participation budgétaire des communes et des associations sur leur quote-part.

Le Contrat de ville permettra ainsi, en complément des interventions directes entreprises par le Pays et les communes et du partenariat actif de l'Etat, de venir renforcer les actions dans les quartiers prioritaires.

Contacts médias